



## FICHE PRATIQUE 4: démarches exercice libéral (06 2 2020)

Etape	ADMINISTRATIONS	COORDONNEES	NATURE DE LA DEMARCHE	Faites par	Commentaires CDO	Note MK
1	CDOMK	CDOMK84 22 Impasse le Moulin de l'establet 84170 MONTEUX 04 32 85 04 47 <a href="mailto:cdo84@ordremk.fr">cdo84@ordremk.fr</a> <a href="http://vaucluse.ordremk.fr">http://vaucluse.ordremk.fr</a> <a href="http://ordremk.fr">http://ordremk.fr</a>	OBLIGATOIRE	MK	<b>Attention</b> : Aux délais imprévisibles d'obtention du casier judiciaire pour les professionnels de nationalité étrangères.  Présentation des originaux obligatoire : Pièce d'identité à jour- Diplôme et AE  <a href="#">PROCEDURE INSCRIPTION 84</a>	
2	CPAM	CPAM 84 (Sécurité sociale) 7 Rue François 1er - 84000 AVIGNON 08 11 70 90 84 <a href="mailto:lps.espacepro.cpam-avignon@assurance-maladie.fr">lps.espacepro.cpam-avignon@assurance-maladie.fr</a> <a href="https://www.ameli.fr/">https://www.ameli.fr/</a> <a href="https://installation-kine.ameli.fr">https://installation-kine.ameli.fr</a>	OBLIGATOIRE	CDO & MK	Attention aux délais de rendez-vous, qui varient selon les périodes. Il est conseillé d'anticiper. <b>L'inscription pourra être finalisée qu'après la validation de votre inscription par l'Ordre.</b>	
3	ASIP	ASIP Santé (CPS télétransmission) 9 Rue Georges Pitard, 75015 PARIS Contact : 0 825 852 000 <a href="http://esante.gouv.fr/">http://esante.gouv.fr/</a> <a href="http://esante.gouv.fr/contenu/contact-cps">http://esante.gouv.fr/contenu/contact-cps</a>	OBLIGATOIRE	CDO	La CPS sera délivrée dans un délai minimum de 7 jours après la validation de votre dossier par la CPAM84.	
4	URSSAF	Centre de gestion PAM – URSSAF TSA 60026 - 93517 MONTREUIL CEDEX 0806 804 209 <a href="http://www.urssaf.fr">www.urssaf.fr</a> <a href="http://www.contact.urssaf.fr">http://www.contact.urssaf.fr</a>	OBLIGATOIRE	CPAM & MK	Obtention du N°SIRET - A communiquer au CDOMK	
5	CARPIMKO	CARPIMKO (Retraite) 6 place Charles-de-Gaulle - 78882 Saint-Quentin-Yvelines Cedex 01 30 48 10 56 (prestations invalidité décès et retraite) (Standard 01 30 48 10 00) <a href="http://www.carpimko2.com/">http://www.carpimko2.com/</a>	OBLIGATOIRE	MK	Retraite et <b>prévoyance*</b>  *Attention la prévoyance n'intervient qu'au 91ème jour d'arrêt de travail (forfait indemnité journalière de base)	
6	DPC	OGDPC (Développement professionnel continu - formation) 01.48.76.19.05 - problème de connexion : 01.76.21.59.00 <a href="https://www.mondpc.fr/">https://www.mondpc.fr/</a> <a href="mailto:dpc.hotline@ogdpc.fr">dpc.hotline@ogdpc.fr</a>	OBLIGATOIRE	MK	Obligation triennale Penser à créer votre portfolio numérique personnel (mondpc.fr) Communication des attestations de DPC à l'Ordre obligatoire	



## FICHE PRATIQUE 4: démarches exercice libéral (06 2 2020)

Etape	ADMINISTRATIONS	COORDONNEES	NATURE DE LA DEMARCHE	Faites par	Commentaires CDO	Note MK
7	FIFPL	FIFPL 04 rue de Miromesnil - 75384 PARIS Cedex 08- 01 55 80 50 00 <a href="https://www.fifpl.fr/">https://www.fifpl.fr/</a>	RECOMMANDE	MK	Penser à créer votre portfolio numérique personnel	
8	DIPLOMES - TITRES - SPECIFICITES	Votre CDO ou le CNOMK	RECOMMANDE	MK	Si vous souhaitez user des vos titres diplômes et spécificités dans l'exercice de votre activité ( communication, documents professionnels...) vous êtes obligés de les faire reconnaître préalablement par l'Ordre. Ne peuvent être enregistrés que ceux reconnus par l'Ordre.  <a href="#">PROCEDURE DEMANDE DE RECONNAISSANCE</a>	
9	BANQUE	Au choix	RECOMMANDE	MK	Il est préférable d'avoir 2 comptes distincts : 1 professionnel + 1 privé	
10	ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE + PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE	Au choix	OBLIGATOIRE	MK	Prévoir de contracter votre assurance avant l'inscription à l'Ordre. Attention aux activités prises en charge	
11	ASSURANCE PREVOYANCE	Au choix	RECOMMANDE	MK	A réévaluer régulièrement (2 ou 3 ans)	
12	ASSURANCE VOLONTAIRE ACCIDENT DU TRAVAIL	Au choix	RECOMMANDE - obligatoire dans certains départements	MK	A réévaluer régulièrement (2 ou 3 ans)	
13	COMPLEMENTAIRE MALADIE	Au choix	RECOMMANDE	MK	A réévaluer régulièrement (2 ou 3 ans)	
14	AGA	Au choix	RECOMMANDE ++	MK	Avec AGA : taxé à 100% des bénéfices Sans AGA : taxé à 125% des bénéfices Divers services associés facultatifs	
15	EXPERT COMPTABLE	Au choix	RECOMMANDE	MK	Documents comptables et déclarations fiscales	
16	CONTRATS	<a href="http://contrats.ordremk.fr/">http://contrats.ordremk.fr/</a> A transmettre à votre CDO articles 4321-127, 128, 134, 135, 136 et 143 du Code de déontologie	OBLIGATOIRE	MK	Leur transmission à votre CDO est obligatoire Modèles de contrats ordinaires à votre disposition. Pour certains contrats, il est vivement conseillé de passer par un professionnel qualifié (Juriste, expert comptable, ...)	
17	ACCESSIBILITE	<a href="#">Site gouvernemental : Règles accessibilité</a> <a href="#">Site gouvernemental : Registre accessibilité</a> <a href="#">PREFECTURE : démarches accessibilité</a>	OBLIGATOIRE	MK titulaire	Attention, les adresses des sites du gouvernement évoluent régulièrement. Si un lien ne fonctionne plus, vous pouvez rechercher "accessibilité ERP5" pour ouvrir le site internet officiel finissant par ".gouv.fr"	



## FICHE PRATIQUE 4: démarches exercice libéral (06 2 2020)

Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

Conseil départemental de Vaucluse

Etape	ADMINISTRATIONS	COORDONNEES	NATURE DE LA DEMARCHE	Faites par	Commentaires CDO	Note MK
18	RGPD	<a href="#">Le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics</a>	OBLIGATOIRE	MK	Règlement général sur la protection des données personnelles. Obligations européennes  <a href="#">Questions réponses CNOMK</a>	
19	EDUCATEUR SPORTIF	<a href="#">Ministère des sports</a>	RECOMMANDE	MK	<a href="#">Le masseur-kinésithérapeute est qualifié pour encadrer des activités physiques ou sportives adaptées à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical de tout patient (avis du conseil national de l'Ordre n°2016-03 du 24 mars 2016).</a>	
20	AFGSU* Niveau 2	Centre de formation des SAMU ou autre	OBLIGATOIRE	MK	<a href="#">Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence</a>	
21	SYNDICATS Représentatifs	<a href="https://www.ffmkr.org/">https://www.ffmkr.org/</a> <a href="https://www.snmkr.fr/">https://www.snmkr.fr/</a>	FACULTATIVE	MK		
22	CABINETS SECONDAIRES	<a href="#">Article R 4321-129 du CSP ( code de déontologie)</a>	OBLIGATOIRE	MK	<a href="#">Un avis du CNOMK fixant la définition du cabinet vous permettra de savoir si votre activité supplémentaire est considérée comme secondaire</a>	
23	CHANGEMENT SITUATION	<a href="#">Article R4321-144 du CSP ( code de déontologie)</a>	OBLIGATOIRE	MK	Il est préférable d'anticiper la demande 1/2 semaine avant. AU plus elle devra être faite le jour du changement.	
24	CODE DE DEONTOLOGIE	<a href="http://deontologie.ordremk.fr/">http://deontologie.ordremk.fr/</a>	OBLIGATOIRE			
25	CV (curriculum vitae)		OBLIGATOIRE	MK	Mise à jour régulièrement ( formations et expériences)	
26	PERMANENCES RESPIRATOIRES	<a href="#">Coordinateur de secteur</a> et/ou <a href="#">ARBAM PACA</a>	FACULTATIVES	MK	<a href="#">Articles explicatifs CDOMK84</a>  Conseil : prévoir de suivre une formation adaptée	

\*Attestation de Formation aux Gestes de sécurité et d'urgence